Page: 1/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Dilutif universel
- · UFI: 3801-00Y3-8003-PWN6
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Dilutif
- · Utilisations déconseillées Agent dégraissant
- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bigler AG

Vernis et colles

Oeleweg 7/ Postfach 410

CH-3250 Lyss

Tel. + 41 (0)32/384 15 32

Fax + 41 (0)32/3847974

www.bigler-vernis.ch

- · Service chargé des renseignements: Adrian Bigler. E-Mail: a.bigler@bigler-lacke.ch
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Freiestrasse 16 8032 Zurich

CH-En cas d'urgence: 145 (24h) Cas non-urgents: 41 44 251 66 66

ou

Tel. 032/384 15 32 (Lundi - Vendredi 7.30 - 11.45 et 13.30 - 16.30)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



 $GHS02\ flamme$

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

– SUI

Page: 2/14 Bigler AG 3250 Lyss Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

(suite de la page 1)

Date d'impression: 04.04.2023 *Version: 3 (remplace la version 2)* Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

· Pictogrammes de danger







GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

4-méthylpentane-2-one

xylène

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

CAS: 108-88-3	toluène	25-50%
EINECS: 203-625-9	🚸 Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 601-021-00-3	🚯 Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304	
	♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
CAS: 67-64-1	acétone	≥10-<25
EINECS: 200-662-2	♠ Flam. Lia. 2. H225	
Numéro index: 606-001-00-8	 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 	
	EUH066	

(suite page 3)

Page: 3/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74

www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version : 3 (remplace la version 2) Révision : 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

	(s)	uite de la page 2)
CAS: 1330-20-7	xylène	≥10-<25%
EINECS: 215-535-7	◈ Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 601-022-00-9	♦ Asp. Tox. 1, H304	
	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315;	
	STOT SE 3, H335	
CAS: 67-63-0	propane-2-ol	≥2,5-<10%
EINECS: 200-661-7	ⓑ Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 603-117-00-0	♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 108-10-1	4-méthylpentane-2-one	≥2,5-<10%
EINECS: 203-550-1	ⓑ Flam. Liq. 2, H225	1
Numéro index: 606-004-00-4	& Carc. 2, H351	
	Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
	<i>ĔUH066</i>	
	ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-10%
EINECS: 203-603-9	◈ Flam. Liq. 3, H226	1
Numéro index: 607-195-00-7	<u></u> STOT SE 3, H336	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Risques Risque d'oedème pulmonaire.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 4)

Page: 4/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74

www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

(suite de la page 3)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En face de vapeurs qui se accumulent en formant des concentrations explosives, méfiez-vous.

Les vapeurs peuvent se accumuler dans les zones basses.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

- · Classe de stockage: 3 (CH/TRGS510) liquides inflammable
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· & 1 Paramètres de contrôle

· 8.1 Pa	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
· Compo			
108-88	8-3 tolue	ène	
VME (Valeur momentanée: 760 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 190 mg/m³, 50 ppm H Ol B R2f R2d SSc;	
IOELV	V (EU)	Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 192 mg/m³, 50 ppm Peau	

(suite page 5)

Page: 5/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74

www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

67-64-1 acé	tone		(suite de la pa
VME (Suisse		tanée: 94	$00 \text{ mg/m}^3, 1000 \text{ ppm}$
VML (Suissi		Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm	
IOELV (EU)) Valeur à long	terme: 12	10 mg/m^3 , 500 ppm
1330-20-7 x	ylène		
VME (Suiss			0 mg/m³, 100 ppm
	Valeur à long l H B;	terme: 22	0 mg/m^3 , 50 ppm
IOELV (EU)	ŕ	tanée: 44	2 mg/m^3 , 100 ppm
()	Valeur à long		1 mg/m ³ , 50 ppm
	Peau		
67-63-0 pro	=	. / 10	00 / 2 /00
VME (Suiss			00 mg/m³, 400 ppm 0 mg/m³, 200 ppm
	B SSc;	.cc. 50	vg , 200 ррш
108-10-1 4-	méthylpentane-2-	one	
VME (Suiss	e) Valeur momen		
	Valeur à long l H B SSc;	terme: 82	mg/m^3 , 20 ppm
IOELV (EU)	· ·	tanée: 20.	8 mg/m^3 , 50 ppm
TOLLY (LO,			mg/m^3 , 20 ppm
DNEL	l		
108-88-3 to	luène		
Dermique	Langzeit-Long te	rm	384 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Kurzzeit-Acute		384 mg/m3 (arb)
	Langzeit-Long te	rm	192 mg/m3 (arb)
	Kurzzeit-Acute (l	· ·	384 mg/m3 (arb)
		m (local)	192 mg/m3 (arb)
1330-20-7 x	*		
-	Langzeit-Long te	rm	180 mg/kg bw/Tag (arb)
Inhalatoire	Kurzzeit-Acute		289 mg/m3 (arb)
67-64-1 acé	Langzeit-Long te	rm	77 mg/m3 (arb)
	t one Langzeit-Long te	rm	186 mg/kg bw/Tag (arb)
	Kurzzeit-Acute	ı ını	2.420 mg/m3 (arb)
Timulation C	Langzeit-Long te	rm	1.210 mg/m3 (arb)
67-63-0 pro			0 (/
Dermique	Langzeit-Long te	rm	888 mg/kg bw/Tag (arb)
	_		319 mg/kg bw/Tag (ver)
Inhalatoire	Langzeit-Long te	rm	500 mg/m3 (arb)
			89 mg/m3 (ver)
PNEC			
108-88-3 to	luène		
Freshwater		0,68 mg	
Marine water		0,68 mg	
Marine water		1	ng/kg/dwt
Boden (Soil,	(2,89 mg/s)		g/kg dwt

Page: 6/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74

www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

1330-20-7 xyle	òn ρ	(suite de la pag	
•	reatment plant)	6,58 mg/l	
		0,327 mg/l	
		12,46 mg/kg/dwt	
Marine water	aim.	0,327 mg/l	
Marine water s	sad	12,46 mg/kg/dwt	
Soil	seu.	2,31 mg/l	
67-64-1 acétor		2,31 mg/t	
	reatment plant)	19,5 mg/l	
Freshwater	reaimeni piani)	19,5 mg/t 10,6 mg/l	
	. 1:		
Freshwater se	raim.	30,4 mg/kg/dwt	
Marine water	1	1,06 mg/l	
Marine water s	sed.	3,04 mg/kg/dwt	
Soil		0,112 mg/l	
67-63-0 propa			
, .	reatment plant)		
Freshwater		140.9 mg/l	
Freshwater se	edim.	552 mg/kg/dwt	
Marine water		$140.9~\mathrm{mg/l}$	
Marine water s	sed.	552 mg/kg/dwt	
Boden (Soil)		28 mg/kg dwt	
Composants p	résentant des va	leurs limites biologiques:	
108-88-3 toluè	ène		
	Substrat d'exam Moment du prélo Paramètre biolo 2 g/g Kreatinin Substrat d'exam Moment du prél durée: après plu Paramètre biolo 0,5 mg/l Substrat d'exam Moment du prél durée: après plu	en: Urine lèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longt sieurs périodes de travail gique: Hippursäure	
67-64-1 acétor	ne		
Ī	80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton		
1330-20-7 xyle	ène		
Ī	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren		

(suite page 7)

Page: 7/14 3250 Lyss **Bigler AG** Lacke und Leime/ Vernis et colles

Date d'impression: 04.04.2023 *Version: 3 (remplace la version 2)* Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

(suite de la page 6)

67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

BAT (Suisse) 2 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 4-Methylpentan-2-on

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux poste de travail sont généralement recommandés.

- · Contrôles techniques appropriés Utiliser une aspiration convenable.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 8)

Page: 8/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

Fax: 032/384 79 74

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 7)



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: Douce

Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition >81 °C (DIN 51751)

Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • Inférieure:
 1,1 Vol %

 • Supérieure:
 13 Vol %

Point d'éclair:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 0,6 mm²/s · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau à 20 °C:
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Non déterminé.
 Pression de vapeur à 20 °C:
 200 g/l
 Non déterminé.
 233 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,848 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 ⋅ Solvants organiques:
 100,0 %

 ⋅ VOC (CE)
 100,00 %

 ⋅ VOC (CH)
 100,00 %

· Changement d'état

• Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant

(suite page 9)

Page: 9/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

Fax: 032/384 79 74

Date d'impression : 04.04.2023 Version : 3 (remplace la version 2) Révision : 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

		(suite de la page 8)
· Gaz comburants	néant	
· Gaz sous pression	néant	
· Liquides inflammables		
Liquide et vapeurs très inflammables.		
· Matières solides inflammables	néant	
· Substances et mélanges autoréactifs	néant	
· Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	7	
inflammables au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les m	rétaux néant	
· Explosibles désensibilisés	néant	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

		pour la classification: toxicité aiguë (ETA))
` `	LD50	13.333 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	119-237 mg/l
108-88-3 to	luène	
Oral	LD50	5.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)
	LC50/4 h Inhalative	49 mg/l (rat)
1330-20-7 x	cylène	
Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
In hala to ire	LC50/4 h	20,09 mg/l (rat)
67-64-1 ace	tone	
Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>15.688 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 4 h Inhalative	~76 mg/m3 (rat)
67-63-0 pro	pane-2-ol	
Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)

ige 10)

Page: 10/14 3250 Lyss Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel: :032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch
Fax: 032/384 79 74

Date d'impression: 04.04.2023 *Version: 3 (remplace la version 2)* Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

		(suite de la page 9)
Dermique	LD50	13.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)
108-10-1 4-	méthylpentane-2-one	
Oral	LD50	2.080 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)
		8,3-16,6 mg/l (rat)
108-65-6 ac	étate de 2-méthoxy-1	-méthyléthyle
Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Carc. 2, Repr. 2
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
108-88-3 tol	uène
LC50 (96h)	7,63 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (24h)	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
	245 mg/l (Chlorella vulgaris)
	8 mg/l (daphnia magna)
NOEC (7d)	5,44 mg/l (pimelas promelas)
1330-20-7 x	ylène
LC50 (96h)	26,7 mg/l (pimelas promelas)
LC50 24 h	0,8 mg/l (gam)
	(suite page 1

Page: 11/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74

www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

	(suite de la page 10		
67-64-1 acé			
LC50 (96h)	8.210 mg/l (pimelas promelas)		
EC10	1.000 mg/l (Pseuomonas putida)		
NOEC 48 h	530 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)		
EC50 48 h	1.000 mg/l (daphnia magna)		
LC50 24 h	2.100 mg/l (brachydanio rerio)		
67-63-0 pro	pane-2-ol		
EC50 (48h)	>10.000 mg/l (daphnia magna)		
LC50 (96h)	9.640 mg/l (pimelas promelas)		
	8.970 mg/l (scs)		
EC10 (18h)	5.175 mg/l (Pseuomonas putida)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

Pour ce produit aucune touche l'élimination des déchets sont définies selon le catalogue européen des déchets (CED), comme l'usage prévu par le «consommateur qui permet un classement

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA UN1993		
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TOLUÈNE ACÉTONE), Dispositions spéciales 640D FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE ACETONE)	

(suite page 12)

Page: 12/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74

www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version: 3 (remplace la version 2) Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

	(suite de la page 1
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables.
· IMDG, IATA	
·Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Stowage Category 	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-E B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
Quantités limitées (LQ)	
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
·IMDG	
Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2
Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (TOLUÈNE, ACÉTONE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 13)

puge 13)

Page: 13/14 Bigler AG 3250 Lyss Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

(suite de la page 12)

Date d'impression: 04.04.2023 *Version: 3 (remplace la version 2)* Révision: 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

· Pictogrammes de danger







GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

4-méthylpentane-2-one

xylène

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

· Directive 2012/18/UE

- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

67-64-1 acétone

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3	toluène	3
67-64-1	acétone	3

(suite page 14)

Page: 14/14

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 04.04.2023 Version : 3 (remplace la version 2) Révision : 04.04.2023

Nom du produit: Dilutif universel

(suite de la page 13)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers			
108-88-3	toluène	3	
67-64-1	acétone	3	

· Réglementation Suisse (CH)

Ordonnance sur les accidents majeurs OPAM SR 814.012: Seuils quantitatifs 20000 kg Annex 5 OChim SR 813.11:Aucune groupe

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

- · Service établissant la fiche technique: Départemant sécurité du produit
- · Date de la version précédente: 21.03.2023
- · Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Čarc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

SUI